

DPAA/BM/22.6.83  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION  
SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES  
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 84/608 du 28/06/84  
MON-DCAS-DPAA-SP-P3  
portant promotion des Professeurs Certifiés  
de Lycée des cadres de la catégorie A hié-  
archie I des Services Sociaux (Enseignement)  
de la République Populaire du Congo au titre  
de l'année 1983.

// E PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article  
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-  
naires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret 54/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun des  
cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémuné-  
rations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hié-  
rarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut  
général des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et  
à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;  
(/u le décret 55/170/FR.32 du 25.6.55 réglementant l'avancement  
des fonctionnaires ;  
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les  
dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-  
ciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret 78/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif 81/015 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.  
80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres  
du Gouvernement ;  
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avance-  
ments des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre  
du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 83/1026 /MON-DCAS-DPAA-SP-P3 du 9-12-1983  
portant inscription au tableau d'avancement, de l'année 1983 des Profes-  
seurs certifiés de lycées des cadres de la catégorie A hiérarchie I  
des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo  
et dressant la liste des professeurs de ces mêmes cadres avançant à  
l'ancienneté à trois (3) ans ;

(/ SECRET :

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1983 les Professeurs  
Certifiés de Lycée des cadres de 1<sup>re</sup> catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (En-  
seignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ACC et RSC néant;

Au 2<sup>ème</sup> échelon

- BATOLA Lucile p/c du 6.4.84 en service à Brazzaville
- BASSEYILA Calixte p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- BAYOUBOULA Augustine p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- BEMBA Alphonse p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- BINISSIA François p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- SOMI Agathon p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- DLATA Victor p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- DINANA Léonard p/c du 11.3.84 en service à Brazzaville
- EKONDI Hubert p/c du 6.4.84 en service à Brazzaville
- IWANCA Albert p/c du 6.4.84 en service à Brazzaville
- KAYA Grégoire p/c du 13.4.84 en service à Brazzaville
- AKOULI Gaston p/c du 5.4.84 en service à Brazzaville
- KOUENBA Antoine p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- LOUELOU Pauline p/c du 6.4.84 en service en France
- LOUVILA Joseph p/c du 25.3.84 en service à Brazzaville
- LOUZOLO Honoré p/c du 13.1.84 en service à Brazzaville
- MAKOUNDOU Victor Dieudonné p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- WALELA Antoine p/c du 25.3.84 en service à Kinshasa
- MALONGA Antoine p/c du 19.3.84 en service à Brazzaville
- MONGO Antoinette p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- MOUSSONISSA Remala p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- LOUMDOU Arthur Alain p/c du 6.4.84 en service à Brazzaville
- KOUNKOU KIBOULOU née MUKAYIZILA Anne p/c du 5.4.84 en service à Brazzaville
- MASSALA Jean Paul p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- MONTSOUKA Joseph p/c du 25.3.84 en service à Brazzaville
- MOU Albert p/c du 6.3.84 en service à Brazzaville
- MFOURDOU Joseph p/c du 6.4.84 en service à Brazzaville
- MPELELA Joachim p/c du 4.5.84 en service à Brazzaville
- NIINGOUÉ Paulin p/c du 6.4.84 en service à Brazzaville
- NIANGA Philippe p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- NGAKOUBO Antoine p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- NGOULOU Patrice p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- NKOVA Joseph p/c du 10.3.84 en service à Brazzaville
- NSILBA Barnabé p/c du 6.4.84 en service à Brazzaville
- NZASA Etienne p/c du 12.3.84 en service à Brazzaville
- ODZIE Appolinaire p/c du 25.3.84 en service à Brazzaville
- TAWA Henriette Delaune p/c du 5.4.84 en service à Brazzaville
- TCHIBOTA Genta Hortence p/c du 5.5.84 en service à Brazzaville
- TOLEBE Maurice p/c du 26.4.84 en service à Brazzaville
- TSOUMOU NGOULOU p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- TSATINYIEMI Célestine p/c du 14.5.84 en service à Brazzaville
- OUAMPAN Jean p/c du 5.5.84 en service à Brazzaville
- ANDOUKA Justine p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- SANGA ALIDA Eras p/c du 7.2.84 en service à Brazzaville
- TANDOU Benoît André p/c du 6.4.84 en service à Loubomo
- ZAMBI ZOussy Estavie p/c du 5.5.84 en service à Brazzaville
- GATSE Jérôme p/c du 6.4.84 en service à Brazzaville
- KOGO ITOUA Camille p/c du 5.5.84 en service à Gomboma
- OUSSONKE Daniel p/c du 9.5.84 en service à Brazzaville
- NZOBADJELA Simon Pierre p/c du 3.4.84 en service à Brazzaville
- MINGUI Ange p/c du 5.5.84 en service à Brazzaville
- MARIKI Jean Pierre p/c du 5.5.84 en service à Loubomo
- BAKEXOLO Clément p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- YLIMOWE Edith Jeannette p/c du 25.3.84 en service à Brazzaville
- NGANGA Bernard p/c du 25.3.84 en service à Brazzaville
- VIELRA Jean Marie p/c du 15.4.84 en service à Brazzaville

Au 2ème échelon ( suite )

- NGATSE Diéudonné p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- MABELÉ Stienne p/c du 19.4.84 en service à Brazzaville
- MALONGA née BAZOUNGISSA Julienne p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- NGUEKOU Auguste Alfred p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- EKA Joséphine p/c du 23.4.84 en service à Brazzaville

Au 3ème échelon

- BIATOUA Zacharie p/c du 9.4.84 en service à Brazzaville
- BOUANZI Gérard p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- DIAMOUANGANA Albert p/c du 22.1.84 en service à Brazzaville
- GOUALA Pierre Macaire p/c du 3.4.84 en stage au Nigéria

Au 4ème échelon

- MAFOUANA Marie Camille p/c du 4.4.84 en service à Brazzaville
- MOULAWILA Ernest p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville
- OUAMBA Jean Claude p/c du 4.4.84 en service à Brazzaville
- BAKOLY BAYAK p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville

Au 5ème échelon

- KIALOUNGOU Dominique p/c du 29.4.84 en service à Brazzaville
- KIAKOUAMA Florian p/c du 15.4.84 en service à Brazzaville
- BAKOLOLO Joseph p/c du 5.4.84 en service à Brazzaville
- MAMFOUYA Georges p/c du 14.4.84 en service à Brazzaville

Au 6ème échelon

- BAFOUTEJA Raymond p/c du 8.4.84 en service à Brazzaville
- MOUNKASSA Jean p/c du 8.4.84 en service à Brazzaville
- MOUTSARA André p/c du 10.4.84 en service à Brazzaville

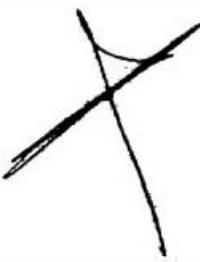
Au 7ème échelon

- KONKALA Alphonse p/c du 23.3.84 en service à Brazzaville

Au 8ème échelon

- AISSI Antoine p/c du 1.4.84 en service à Brazzaville

.../...

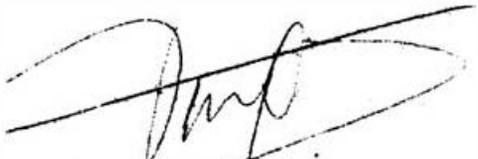


ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 JUIN 1984

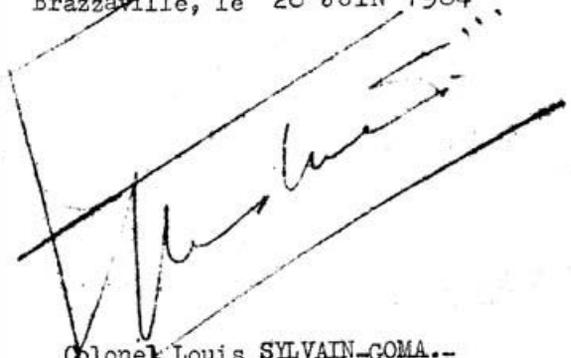
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education  
Nationale,

  
Antoine NENGA OBA.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBO MATSIONA.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

  
Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

N.E.N. .... 2  
D.G.S. .... 2  
D.P.A. .... 10  
D.F.P. .... 78  
D.C.S. .... 2  
D.C.F. .... 2  
C.F./M.F.N. .... 2  
M.F.T.R.A.S.S.E.I.C. .... 2  
D.R.E. .... 10  
J.O.R.P.C. .... 5  
I.N.T.E.R.E.S.S.E.S. .... 78  
D.O.S.S.I.E.R.S D.P.A.A. .... 80  
B/C. .... 10  
P/SOLDE. .... 5